

Parcoursup, Admission Enseignement Supérieur (2019)

12-03-2019

Dernière mise à jour : 12-03-2019

Fiche pratique du Blog46 19.A3 Parcoursup (A. Enseignement)

Création du Blog46 : Fiche Pratique "synthèse" concernant le nouveau dispositif Parcoursup, admission enseignement supérieur

Edité par le Blog46 Beauvais, 46 rue Jules Ferry 60000 Beauvais. Tél. 03 44 45 20 07 Web <http://blog46.beauvais.fr> (vous y êtes). Mail public blog46beauvais@gmail.com
A savoir

La fiche pratique 19.A3 Parcoursup, Admission Enseignement Supérieur existe aussi en version PDF
Sommaire Parcoursup, admission enseignement supérieur 2019

- A. Parcoursup c'est quoi ?
- B. Inscription
- C. Instructions et procédures étapes par étapes
- D. Les attendus
- E. Pour vous aider

A. Parcoursup c'est quoi ? (mise à jour EN COURS)

Lien web du www.parcoursup.fr https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=cest_quoi

Parcoursup est la nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur. Elle remplace Admission Post Bac (APB).

Cette plateforme permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur (Licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, etc.).

A.1 Qui est concerné par Parcoursup ?

Tous ceux (lycéens, apprentis, étudiants en réorientation interne ou externe,...) qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup.

A.2 Les points forts de Parcoursup

- Une procédure simple, transparente et juste
- Un accompagnement assuré pour comprendre les enjeux
- Des informations sur les caractéristiques de chaque formation (attendus, taux de réussite, débouchés...)

- Pas de classement des voeux
- Des possibilités de voeux multiples
- Des propositions personnalisées adaptées au profil du candidat
- Pas d'affectation par tirage au sort

A.3 Démarche simplifiée

La plateforme Parcoursup permet :

- de créer votre dossier de préinscription*
- de trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur : à chaque fois que vous sélectionnez une formation, les caractéristiques de cette formation s'affichent, notamment les attendus de la formation
- d'émettre vos voeux de poursuite d'études sans les classer
- de compléter votre dossier avec les éléments demandés par les établissements dispensant les formations que vous avez choisies
- ensuite de confirmer vos voeux pour qu'ils puissent être examinés par les établissements dispensant les formations que vous avez choisies
- de recevoir des propositions d'admission des établissements
- de répondre aux propositions qui vous sont faites

Les attendus sont les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière de l'enseignement supérieur.

A.4 Des informations pour vous éclairer dans vos choix

Pour chaque formation :

- les dates des journées portes ouvertes ou des journées ou semaines d'immersion organisées par les établissements qui vous intéressent
- un contact pour pouvoir échanger avec un responsable pédagogique de l'établissement demandé
- des informations précises sur les formations, leurs contenus, l'organisation des enseignements, les taux de réussite, les débouchés, les capacités d'accueil
- les attendus de chaque formation (connaissances et compétences nécessaires pour réussir)
- les éléments pris en compte lors de l'examen de vos voeux

A.5. Les formations proposées

Un choix complet

La nouvelle plateforme nationale d'admission dans l'enseignement supérieur, Parcoursup, réunit près de 14 000 formations du premier cycle de l'enseignement supérieur.

Vous pouvez faire des voeux :

- dans des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, etc.) dont l'admission se fait sur dossier ou par concours

- dans des formations non-sélectives (licence, 1ère année commune aux études de santé - PACES)
- Nouveautés 2019 : un calendrier resserré, plus de renseignements sur les formations, un répondeur automatique pour partir en vacances, 3 points étapes 'pour rythmer la procédure', des tests d'autoévaluation dans certaines filières scientifiques

Si la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire ne figure pas dans Parcoursup, adressez-vous directement à l'établissement concerné pour vous informer sur les modalités d'admission.

Parcoursup : les étapes clés de la procédure d'admission 2019 à respecter

Source <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier> Respectez bien ce calendrier !

20 dec. 2018- 22 janvier 2019

Découverte des formations

22 Janvier au 14 Mars 2019 23h59

Inscription et Formulation des vœux

15 mars au 3 avril inclus

Confirmation des vœux

15 mai au 19 juillet inclus

Phase d'admission

Attention : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat

25 Juin au 14 septembre 2019

Ouverture de la phase complémentaire

B. Inscription

Sur Parcoursup.fr <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions#ETAPES-INSCRIPTION>

B.1 Les Pré-requis

Dans tous les cas, il vous faut une adresse électronique valide. Elle vous permettra d'échanger avec les équipes de la plateforme, de recevoir des informations sur votre dossier, de poser vos questions.

- Vous préparez le baccalauréat : vous avez besoin de votre identifiant national élève (INE ou INAA en lycée agricole).
- Vous êtes titulaire du baccalauréat : vous avez besoin de votre INE. Si vous êtes étudiant en réorientation, il est recommandé de s'inscrire avec la même adresse électronique que vous aviez utilisée l'année dernière sur Parcoursup afin de récupérer les éléments de votre dossier.
- Vous êtes candidat libre au baccalauréat : vous avez besoin de votre n° OCEAN (numéro d'inscription au baccalauréat composé de 10 chiffres).

- Vous demandez une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) avec internat ou vous souhaitez effectuer une simulation d'attribution de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux : vous avez besoin du dernier avis d'imposition de vos parents ou tuteurs.

- Vous avez suivi toute votre scolarité à l'étranger (hors lycées français à l'étranger), cochez la case « Je n'ai pas d'INE » pour vous inscrire.

C. Instructions et procédures étapes par étapes

Lien sur [parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) <http://www.parcoursup.fr/index.php?desc=comment>

Respectez les dates fixées à chaque étape. N'attendez pas les derniers jours pour faire vos démarches.

1. La création de votre dossier

Du 22 Janvier au 14 mars (minuit) : Vous devez vous inscrire et saisir vos vœux.

Attention : après le 14 mars 2019 minuit vous ne pourrez plus ajouter de vœux.

2. La saisie de vos vœux

De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)

20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Ile-de-France)

3. La finalisation de vos dossiers et la confirmation de vos vœux

Jusqu'au 3 avril (minuit) : Vous devez finaliser vos dossiers avec les éléments demandés par les formations et confirmer vos vœux.

4. Les réponses des établissements

A partir du 15 mai jusqu'au 14 sept. 2019 inclus : A la suite de l'examen de votre dossier, vous prenez connaissance des réponses des établissements pour chacun de vos vœux et vous répondez aux propositions qui vous sont faites.

5. Vos réponses aux propositions d'admission

Vous devez répondre dans les délais indiqués par la plateforme

6. Début de la phase complémentaire

A partir du 25 Juin 2019, début de la phase complémentaire.

La phase complémentaire permet aux inscrits sur Parcoursup de consulter

les formations qui disposent de places vacantes.

7. Une place garantie pour chacun

Après les résultats du Bac, la commission d'accès à l'enseignement supérieur dirigée par les recteurs étudie les souhaits prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près des choix initiaux du lycéen.

Pour accompagner une éventuelle mobilité géographique : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée et des aides sociales

D. les attendus

Source le web <http://www.parcoursup.fr/index.php?desc=formations>

Au moment de la saisie de vœux on vous demande de vous informer sur les conditions de formations et les attendus en consultant le site de l'Onisep « Terminales 2018-2019 ». Les attendus c'est tout ce qui fait la différence avec Admission PostBac des années précédentes en plus de la validation des vœux par le corps enseignant.

D.1 Qu'est ce que les attendus ?

- Les attendus sont les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière de l'enseignement supérieur.

- Pour une même formation, les attendus sont communs dans toute la France (cadre national). Ils peuvent être complétés en fonction des spécificités de chaque formation.

- Les attendus sont affichés sur le site Parcoursup à partir du 22 Janvier 2019.

D.2 Objectifs des «attendus»

- Vous renseigner au mieux sur les formations pour lesquelles vous souhaitez formuler des vœux.
- Vous permettre de faire des choix éclairés, en connaissant mieux les formations qui vous intéressent.
- Vous aider à trouver votre voie et mieux vous accompagner vers la réussite.

D.3 Exemples d'attendus

- Assortiment de compétences scientifiques, d'expression écrite, sportives et touchant à l'investissement associatif en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).
- Aptitude à l'expression orale et écrite, à l'analyse de texte, à la logique, ou encore intérêt pour les questions historiques, sociétales et politiques.
- En licence de droit : bon niveau d'expression en langue française, dans une langue étrangère.
- dans une discipline scientifique : intérêt pour les sciences du vivant et la démarche scientifique, motivation et autonomie, en psychologie…

E. Pour vous aider

E.1 Sur Parcoursup.fr Les sociaux

Facebook Parcoursup

<https://www.facebook.com/ParcoursupInfo/>

Twitter

https://twitter.com/parcoursup_info
La Faq de parcoursup.fr

lien web <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions>

La plateforme Parcoursup

Qui est concerné par Parcoursup ?

Réorientation et redoublement

Les formations sur Parcoursup

S'inscrire et saisir ses vœux

Compléter les dossiers et confirmer ses vœux

Répondre aux propositions des établissements

Les caractéristiques et les attendus des formations

La fiche Avenir

Les vœux

Les vœux multiples

Sectorisation et mobilité géographique

La phase complémentaire
les tutos vidéos de parcoursup.fr

les tutos vidéos de parcoursup.fr

Parcoursup : c'est quoi ?

<https://www.dailymotion.com/video/x6z79q8>

Parcoursup : le calendrier

<https://www.dailymotion.com/video/x6z79vg>

E.2 Sur le web...

les vidéos

Les vidéos

Sur le Youtube de LCI

Comment fonctionne Parcoursup, la nouvelle plateforme d'inscription aux études supérieures ?

<https://www.youtube.com/watch?v=4cSLT7zNEzE>

Prof de maths

... Procédure d'inscription des élèves via la plateforme Parcoursup ...

<https://www.youtube.com/watch?v=wuoB352ZIK8>

Sur le Youtube Magazine Phosphore

https://www.youtube.com/watch?v=Cjo46P_K9C0

Sites pour étudiants

L'étudiant Parcoursup (ex-APB)

www.letudiant.fr/etudes/apb.html

Studyrama

<http://www.studyrama.com/parcoursup> et

<https://www.youtube.com/watch?v=MNhLHk7WNmw>

Revue de presse

Le monde « Parcoursup 2019 : un nouveau dispositif pour encourager les indécis à choisir »

<https://lemde.fr/2FB72s9>

« Orientation : comment Parcoursup a changé les stratégies des lycéens »

<https://lemde.fr/2AP9vLI>

L’étudiant

Parcoursup : mode d’emploi pour les étudiants en réorientation

<https://bit.ly/2HjAKns>

Parcoursup : les formations qui intègrent la plate-forme en 2019

<https://bit.ly/2A6dWkK>

Studyrama

Parcoursup 2019 : les 5 principales nouveautés

<https://www.studyrama.com/parcoursup/parcoursup-2019-les-5-principales-nouveautes-105267>

Le Figaro

Parcoursup : les nouveautés de 2019

<https://bit.ly/2HkuHPg>

Blog46 Beauvais - 2019©

Blog46 (Ville de Beauvais) - web blog46.beauvais.fr - Mars 2019